

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert, sous la présidence de M. Daniel NOUAILLE, Maire.

Présents : M. Daniel NOUAILLE, Mme Christelle ROUFFIGNAC, M. Jean Marie FARGES, Mme Marguerite MUNOZ, M. Pierre LECOZ, Mme Agnès BARBAUD, M. Alain BABULLE, Mme Jacqueline SIMONET, M. Joël PLAINARD, M. Jean Marie DARTHOUT, Mme Michèle SANSONNET, M. Gérard SALAGNAD, Mme Mireille LEBRUN, Mme Helene BATAILLE, M. Jean Paul LESTANG, Mme Sylvie BARRY, M. Éric GAYOUT, M. Yoann BRIZAARD, Mme Martine CELAS, M. François THOMAS, M. Paul FULMINET, M. René ARNAUD, Mme Christine ROULIERE, M. Jihad MANSOUR, Mme Geneviève CORNAC

Pouvoirs : Mme Florence LEBEC à M. René ARNAUD

Excusés : Mme Agnès SALESSE, M. Roger MALIVERT, M. Jean Louis FILLEUL,

Secrétaire de séance : M. Yoann BRIZARD

M. Daniel NOUAILLE demande à l'Assemblée si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu précédent.

M. René ARNAUD « ...page 28, vous deviez demander des documents au percepteur, à Madame GRANGER... »

M. Daniel NOUAILLE répond que cette demande est en cours

M. René ARNAUD « ...je vous en remercie... »

M. François THOMAS « ... j'ai une petite remarque aussi. J'avais fait une intervention sur la commémoration sur la guerre de 14 et donc c'est la dernière page et j'avais parlé de « la classe » 1911 et non pas « l'Atlas » 1911. Ce qui n'est quand même pas la même chose pour ceux qui ont fait leur service militaire... »

Le compte rendu est approuvé sous réserve de ces corrections

M. Daniel NOUAILLE donne lecture de la liste des marches en procédure adaptée supérieurs ou égaux à 4 000.00 € HT, signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2013.

Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
Fournitures	12/12/2013	Matériel électrique réfection salle billard	6 293,42	CGED - 87 000
Fournitures		Fourniture de denrées alimentaires pour la période 2014 - 2016 (12 lots)	Valeur totale HT sur 3 ans	
	31/12/2013	Lot n°01 - Produits surgelés	180 000,00 €	DAVIGEL SAS - 37 390

	31/12/2013	Lot n°02 - Viande de porc label rouge	40 000,00 €	SOCOPA VIANDES - 27 110
	31/12/2013	Lot n°03 - Volailles fraîches	75 000,00 €	SARL MORICEAU - 63 720
	31/12/2013	Lot n°04 - Viande de boucherie fraîche (agneau, bœuf, veau)	85 000,00 €	SOCOPA VIANDES - 27 110
	31/12/2013	Lot n°05 - Viande de porc, charcuterie, produits traiteur	56 000,00 €	COULAUD- PENAUD - 87 015
	31/12/2013	Lot n°06 - Poissons frais et dérivés	51 000,00 €	POMONA TERRE AZUR - 33 080
	31/12/2013	Lot n°07 - Fruits et légumes frais	76 000,00 €	DARCY ESTIVIN LIMOGES - 87 280
	31/12/2013	Lot n°08 - Produits laitiers et ovoproduits	105 000,00 €	SICA POITOU- CHARENTE - 17 700
	02/01/2014	Lot n°09 - Epicerie	120 000,00 €	PRO A PRO DISTRIBUTION - 82 032
	31/12/2013	Lot n°10 - Produits diététiques	12 000,00 €	NECTARYS - 49 610
	02/01/2014	Lot n°11 - Produits issus de l'agriculture biologique	120 000,00 €	MANGER BIO LIMOUSIN - 87 000
	31/12/2013	Lot n°12 - Pains, pâtisseries, viennoiseries fraîches	86 000,00 €	<u>LOT MULTI- ATTRIBUTAIRES :</u> LE FOURNIL DE LUCIE - 87 700 LE FOURNIL DES DELICES - 87 700 MAGADOUX - 87 700 DELURET - 87 700
Services	12/12/2013	Impression bulletin municipal	4 392,72	IMPRIMERIE AIXOISE - 87 700
Services	24/12/2013	Balayage mécanique des voies pour la période 2014 - 2016	Valeur totale HT sur 3 ans 38 875,68 €	COVED - 44 801
Services		Renouvellement des contrats d'assurance pour la période 2014 - 2017 (4 lots)	Valeur totale HT sur 4 ans	
	31/12/2013	Lot n°01 - Risques automobiles	36 920,00 €	SMACL - 79 031
	31/12/2013	Lot n°02 - Risques de dommages aux biens	176 650,72 €	SMACL - 79 031
	31/12/2013	Lot n°03 - Risques des responsabilités	48 278,40 €	SMACL - 79 031
	31/12/2013	Lot n°04 - Protection juridique de la commune et protection fonctionnelle des élus et des agents	4 048,40 €	SARRE ET MOSELLE - 57 401

EN COURS

Type	Date	Objet	Montant HT	Titulaire
		Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome couvert		

M. Daniel NOUAILLE donne lecture des arrêtés du maire ayant fait l'objet d'un visa par les services de la Préfecture depuis le dernier conseil municipal

↳ Par arrêté en date du 20 décembre 2013, il a été attribué, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat une subvention de 500,00 € à Monsieur SOULIE Cédric et à Madame PONSARD Jessica, domiciliés La Grange 87700 Aixe-sur-Vienne, en leur qualité de propriétaire occupant au titre de l'amélioration énergétique de leur logement.

↳ Par arrêté en date du 20 décembre 2013, il a été signé avec la Caisse d'Épargne Auvergne/Limousin un emprunt de 600 000,00 € destiné à financer son programme de travaux d'investissement 2013.

Ce financement sera réalisé aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 3,75 %

Périodicité de remboursement : échéances trimestrielles

Amortissement : constant

Mobilisation des fonds : 300 000,00 € en 2013 et 300 000,00 € en 2014.

↳ Par arrêté en date du 20 décembre 2013, il a été signé avec la Caisse d'Épargne Auvergne/Limousin un emprunt de 300 000,00 € destiné à financer son programme de travaux d'investissement du service Assainissement 2013. Ce financement sera réalisé aux conditions suivantes :

Durée : 30 ans

Taux fixe : 4,48 %

Périodicité de remboursement : échéances trimestrielles

Amortissement : constant

Mobilisation des fonds : 150 000,00 € en 2013 et 150 000,00 € en 2014

M. René ARNAUD « ...oui par rapport à l'OPAH, il nous est arrivé de voter...là c'est parce qu'il n'y avait pas de conseil municipal entre temps, pour les attributions?...non on n'a jamais voté ? C'était qu'on était informé alors...je n'ai pas vérifié... »

Il est répondu que les attributions de subvention, dans le cadre de l'OPAH, ont toujours fait l'objet d'un arrêté du maire.

☞ **Acceptation remboursements sinistres**

Mme Christelle ROUFFIGNAC rappelle que la nature particulière des contrats d'assurance, implique que les compagnies, avant de verser l'indemnité, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la Collectivité bénéficiaire. Il revient alors au Conseil Municipal de

délibérer pour accepter le montant des indemnités de sinistre auquel la Commune a droit en exécution d'un contrat d'assurance.

Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des indemnités de sinistre :

- d'un montant de 1 135,00 € par DAS (contentieux urbanisme)
- d'un montant de 3 997,56 € par Groupama (panneau Decaux)
- d'un montant de 387,36 € par SMACL (carte, borne électrique place Aymard Fayard)

Vote : 25 pour

☞ **Attribution de subvention – Association Action Façades**

M. Gérard SALAGNAD rappelle que l'association a été créée en avril 1988, pour participer à la mise en œuvre de la politique municipale en matière de restauration du patrimoine et plus particulièrement sur les actions de restauration des façades.

Pour permettre à l'Association d'honorer le paiement des aides accordées, il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de 2 700,00 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 700,00 € à l'Association « Action Façades ».

Vote : 25 pour

☞ **Association « Pain contre la Faim 87 » - demande de subvention dans le cadre de la création d'un chantier d'insertion sur la Commune**

M. Jean-Marie FARGES précise que par courrier en date du 03 décembre 2013, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par l'Association « Pain contre la Faim 87 », afin de participer au financement de leur projet qui vise à créer un chantier d'insertion sur la Commune.

Installée depuis juillet 2013, sur le site des Anciens Ateliers Modernes, l'activité de cette association consiste à collecter le pain non vendu auprès des grandes surfaces, boulangeries et restaurants des collectivités, à revaloriser le produit pour ensuite le commercialiser en tant que chapelure servant à l'alimentation animale.

Plusieurs tâches de travail sont ainsi nécessaires, collectes, tri, hachage, broyage, livraison, démarches commerciales et administratives qui pourraient ainsi, dans le cadre d'un projet social, être confiées à un public féminin et séniors.

Trois objectifs sont développés :

- La création d'emplois
- Le développement d'un lien social sur le territoire (il n'existe aucune structure d'insertion de ce type sur le territoire)
- Une plus-value environnementale (réduction des déchets organiques).

M. Jean-Marie FARGES précise que l'Association « Pain contre la Faim 87 » a rencontré les services de l'Etat et de la Région Limousin qui seraient favorables à la mise en place d'un chantier d'insertion. Le dispositif « Fonds de confiance » géré par Limousin Actif permettrait de financer une étude-action en salariant pendant 6 à 9 mois, une personne afin qu'elle étudie les conditions de faisabilité de ce projet. Un Comité de pilotage composé des financeurs serait chargé de suivre l'avancée de la démarche tout au long de l'étude.

Ce dispositif serait financé à 70 % par la Caisse des Dépôts et la Région, l'Etat (la DIRECCTE, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), quant à lui, pourrait également participer à hauteur de 30 %.

Le montant de l'étude de faisabilité s'élève à 21 496,00 € dont le détail est présenté ci-dessous :

Evaluation

Salaires et traitements	16 100,00 €
Frais de déplacements	560,00 €
Frais de mission Observation d'une structure (Le Mans)	763,00 €
Expertise UREI Limousin	1 500,00 €
Expertise ergonome travail	800,00 €
Expertise Ingénieur thermicien	800,00 €
Internet	490,00 €
Fournitures de bureau	250,00 €
Assurance local	233,00 €
TOTAL	21 496,00 €

M. René ARNAUD « ...il y a quelque chose qui m'échappe sur le financement puisque vous parlez de 70 % et de 30% et la Commune elle se situe dans quelle partie ?... »

M. Jean Marie FARGES précise que la Commune interviendrait au niveau de l'étude préalable. Le plan de financement indiqué, concerne la création du chantier d'Insertion.

Compte-tenu des éléments précités, de l'objet du projet et des objectifs énoncés, Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'Association « Pain contre la Faim 87 » une subvention d'un montant de 1 000,00 €, au titre de l'étude de faisabilité, préalable à la création d'un chantier d'insertion sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

Vote : 25 pour

☞ Admission en non valeur

Madame Christelle ROUFFIGNAC rappelle l'article L.2343-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « ... les comptables qui n'ont pu recouvrer les recettes dont ils étaient chargés, mais qui établissent que le défaut de recouvrement résulte de causes indépendantes de leur diligence, peuvent obtenir que ces recettes soient admises, par décision administrative, en non-valeur. Il est à noter que les délibérations des Conseils Municipaux prononçant l'admission en non-valeur de titres de recettes sont de simples mesures d'ordre budgétaire et comptable qui ne peuvent influencer sur la responsabilité encourue par le receveur municipal devant la juridiction financière. En sens inverse, le refus du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ne peut empêcher le juge des comptes de libérer le comptable dont les diligences ont été suffisantes ».

Par courriers, en date du 10 janvier 2014 et du 13 janvier 2014, le Directeur Régional des Finances Publiques a présenté deux dossiers en non-valeur d'un montant respectif de 33,08 € et de 1 321,30 €.

Compte tenu des différentes démarches engagées par le Trésorier Payeur,
Compte tenu de l'impossibilité de procéder au recouvrement des impayés,

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 1 354,38 €.

Budget Annexe Restaurant scolaire

Titre R-32-195 (2010)	13,55 €
Titre R-32-195 (2011)	8,13 €
Titre R-16-93 (2012)	11,40 €
	<hr/>
TOTAL	33,08 €

Budget Principal (Ecole Municipale de Musique et d'Arts Plastiques)

Titre R-20-6 (2008)	147,60 €
Titre R-20-4, R-20-5, R-20-6 (2009)	280,70 €
Titre R-20-6, R-20-6, R-20-6 (2010)	395,00 €
Titre R-20-6, R-20-6, R-20-5 (2011)	498,00 €
	<hr/>
TOTAL	1 321,30 €

Vote : 25 pour

☞ Construction de ralentisseurs – demande de subvention au titre du produit des amendes de police

Madame Christelle ROUFFIGNAC rappelle qu'en date du 07 novembre 2013, au carrefour de Puy de Mont, sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne a eu lieu un accident de la circulation qui a fortement marqué les habitants. A la suite de cet accident, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint en charge de la circulation et de la sécurité ont reçu une délégation des riverains. A leur demande, il a été décidé de mettre en œuvre des mesures visant à ralentir la vitesse des automobilistes, à sécuriser l'arrêt de bus dédié aux transports scolaires et à étudier toutes les options d'aménagement qui permettraient d'accroître la sécurité.

Des mesures immédiates ont été prises, telles que le remplacement des panneaux « Cédez le passage » par des panneaux « STOP » au carrefour de la route de Las Tauveyras et de la route de Puy Némard ainsi qu'au carrefour de Puy de Mont et de la route de Pompadour.

L'arrêt de bus « La Croix de Puy de Mont » a également été déplacé et de nouveaux ralentisseurs seront construits au cours des prochaines semaines, tel que précisé sur les plans joints en annexe.

Ces nouveaux équipements pourraient bénéficier d'une aide financière, au titre du produit des amendes de police.

M. Daniel NOUAILLE souligne qu'il y a une évolution législative en matière d'amendes de police, dont le montant pourrait, à l'avenir, être à la libre initiative des Collectivités.

M. René ARNAUD « ... ce n'est pas une opposition, c'est une demande de renseignement. Sur la rue Alphonse DAUDET, donc c'est le lotissement de Chamboret, il y en avait déjà un, c'était un coussin berlinois...je suppose que vous voulez le remplacer par autre chose ?... »

M. Daniel NOUAILLE « ...oui il a été reconnu insuffisant. Le lotissement de Chamboret dispose d'une voie principale qui est empruntée de manière conséquente et parfois à des vitesses excessives. Beaucoup d'enfants, de piétons circulent et c'est pour cette raison que nous avons demandé au bureau d'étude de nous étudier un ralentisseur plus efficace... ».

M. René ARNAUD « ...oui donc tout à fait d'accord sur le principe. Par contre, c'est un trajet qui est emprunté régulièrement par le Tour du Limousin. Est-ce que c'est compatible avec ce genre d'épreuve ?... »

M. Alain BABULLE précise que les ralentisseurs construits en totale largeur de chaussée ne posent pas de souci pour la circulation des vélos. Ce qui n'est pas le cas pour les coussins berlinois, qui obligeaient la Commune à les démonter.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière susceptible d'être accordée auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne, au titre du produit des amendes de police, dans le cadre du projet de construction de ralentisseurs sur la Commune d'Aixe-sur-Vienne

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement tel que précisé ci-dessous

	Montant HT	Participation %
Commune d'Aixe-sur-Vienne Maître d'Ouvrage	8 548,21 €	57,61 %
Conseil Général de la Haute-Vienne	4 594,05 €	Hors agglomération : 50 %
	1 694,64 €	En agglomération : 30 %
TOTAL	14 836,90 €	100

Vote : 26 pour

☞ **Lotissement privé dénommé « Rieux Cros II » - Rétrocession des espaces communs dans le domaine public communal - additif**

Monsieur Gérard SALAGNAD indique que par délibération n°2013/98 en date du 07 octobre 2013, le Conseil Municipal décidait d'incorporer dans le domaine public communal, les équipements communs du lotissement privé dénommé, « Rieux Cros II », dont les références cadastrales étaient les suivantes :

- Parcelle cadastrée section AD n°511 d'une superficie de 3 241 m²
- Parcelle cadastrée section AD n°509 d'une superficie de 223 m²
- Parcelle cadastrée section AD n°508 d'une superficie de 1 445 m²
- La totalité des réseaux sous voirie qui correspondent à l'utilisation publique.

M. Gérard SALAGNAD précise qu'une parcelle de terrain ayant été omise, il convient de procéder à l'intégration de la parcelle cadastrée section AD n°510 d'une superficie de 28,00 m².

M. René ARNAUD « ...une demande de précision, sur la petite parcelle de Rieux Cros. Quel sera son statut puisqu'elle n'est pas en espace public pour l'instant, puisqu'il y a des traits en bout qui fait que ça ne communique pas avec la route...ce sera un passage piéton ?... »

M. Gérard SALAGNAD « ...c'est un chemin entre deux propriétés qui permettra d'assurer une liaison entre la route du lotissement et le chemin de randonnée qui passe à l'arrière des parcelles... »

M. René ARNAUD « ...d'accord. Mais ça veut dire qu'au niveau du cadastre, il faudra peut-être faire une rectification... »

M. Gérard SALAGNAD précise qu'effectivement au niveau du cadastre, elle sera intégrée au domaine public

M. René ARNAUD « ... oui mais c'est à faire après...voilà...oui d'accord... »

M. Gérard SALAGNAD précise « ...comme pour les autres parcelles... »

M. René ARNAUD « ...mais non les autres ce n'est pas fermé... »

M. Gérard SALAGNAD « ... oui mais les autres tant qu'elles sont privées, elles sont fermées. Et quand elles seront intégrées au domaine public, elles n'auront plus de numéro... »

M. René ARNAUD « ...donc la délibération fait en sorte qu'elle soit intégrée au domaine public... »

M. Gérard SALAGNAD « ... c'est ça... »

Le Conseil Municipal décide d'incorporer dans le domaine public communal, la parcelle cadastrée section AD n°510, pour une superficie de 28 m², dans les mêmes conditions que celles mentionnées par délibération n°2013/98 en date du 07 octobre 2013.

Vote : 26 pour

☛ **Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AL n°28 sise à Saint Gérald - Additif**

M. Gérard SALAGNAD rappelle que par délibération n°2013/102 en date du 07 octobre 2013, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer avec Monsieur André MERIGLIER demeurant 5 bis Rond-Point des Villas 14120 MONDEVILLE, l'acte d'acquisition de la parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AL n°28 située à Saint Gérald pour la somme de 95 000,00 €. Monsieur André MERIGLIER ayant omis à l'époque d'informer la Collectivité que sa sœur Madame Denise Jeanne Danielle MERIGLIER, demeurant 167 A Chemin de la Gargotte 17400 SAINT JEAN D'ANGELY était également propriétaire du bien susvisé, il convient de procéder à la modification de la décision.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur André MERIGIER demeurant 5 bis Rond-Point des Villas, 14120 MONDEVILLE et Madame Denise Jeanne Danielle MERIGLIER, demeurant 167 A Chemin de la Gargotte 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, l'acte d'acquisition de la parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AL n°28, située à Saint –Gérald 87700 Aix-sur-Vienne, pour la somme de 95 000,00 €,

Le Conseil Municipal précise que les autres termes de la délibération n°2013/102 en date du 07 octobre 2013 restent inchangés.

Vote : 26 pour

☛ **Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat – Programme Habiter Mieux – Avenant n°2**

Mme Marguerite MUNOZ « ... comme vous le savez, l'OPAH d'Aix-sur-Vienne, vient à son terme au mois de juin 2014. Un des objectifs était la résorption de l'habitat indigne mais aussi et surtout l'aide à la précarité énergétique. Cette précarité énergétique, nous la constatons depuis longtemps en commission, en réunion...et elle met en danger, comme au niveau national, de nombreuses familles.

En mars 2013 a été annoncé par le gouvernement, un « Plan de Rénovation Energétique de l'habitat ». Ce plan, qui est opérationnel depuis le 01 septembre 2013, fixe l'objectif ambitieux de la rénovation de 500 000 logements par an en France à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux. Il vise également à répondre à 3 enjeux :

→ Environnemental (diminution de 38 % des consommations d'énergie du secteur du bâtiment d'ici 2020)

→ Social (réduction des factures d'énergie et lutte contre la précarité énergétique)

→ Economique (travaux générateurs d'activité pour le secteur du bâtiment).

Donc à partir de ce plan, nous vous proposons de délibérer sur un avenant en deux parties. Une première partie qui nous a amenés à demander le renouvellement du protocole territorial entre la Commune d'Aix-sur-Vienne et l'ANAH, pour la période correspondant à la durée de l'OPAH soit jusqu'au 30 juin 2014, en prenant en compte les évolutions intervenues depuis le

lancement du programme Habiter Mieux, et une deuxième partie qui vise à prolonger l'engagement de la Commune d'Aixe-sur-Vienne à financer les travaux éligibles au programme Habiter Mieux, au terme de la validité de l'OPAH, et ce jusqu'au 31 décembre 2017, dans les mêmes conditions que celles définies dans le cadre de la convention OPAH.

Ce qui conduit à programmer le financement de 3 logements par an, propriétaires occupants, et 2 logements par an, propriétaires bailleurs... »

M. René ARNAUD « ...On pourrait avoir, pas forcément aujourd'hui, un bilan sur l'OPAH ?... »

M. Daniel NOUAILLE répond que le bilan sera transmis

M. René ARNAUD « ... le nombre de logements...parce que c'est pas forcément une critique, c'est pour voir ce qu'il y a lieu de reprendre à ce niveau là... »

M. Daniel NOUAILLE « ... il faudra trouver des financements plus incitatifs. La crise économique, l'âge des personnes et la faiblesse de leur revenu font que c'est compliqué... »

Mme Marguerite MUNOZ « ...un bilan de l'opération sera dressé à la fin de l'OPAH mais il est intéressant de noter qu'à l'issue du dernier bilan annuel, il a été constaté que les travaux réalisés dans le cadre de ce dispositif, avaient été réalisés pour une part importante, par des entreprises d'Aixe. Effectivement les objectifs n'ont pas été atteints en nombre, mais compte tenu du contexte... »

M. René ARNAUD « ... je veux dire vu l'investissement en bureau d'études, ça fait cher le logement aidé... »

Il est précisé que cette opération fait l'objet de subvention versée par la Région LIMOUSIN et par L'ETAT (ANAH).

M. Daniel NOUAILLE « ... c'est un problème général...les gens qui viendront après trouveront des solutions... »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, délégué Adjoint de l'ANAH, l'avenant n°2, s'agissant de la prolongation du programme Habiter Mieux, sur la période 2014-2017.

Vote : 26 pour

☛ Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire – Principes d'organisation applicables à la rentrée scolaire 2014/2015

M. Daniel NOUAILLE « ... vous savez que la Commune d'Aixe-sur-Vienne, enfin son Maire, avait refusé d'appliquer la réforme des Rythmes Scolaires, tout de suite, parce que c'était compliqué. Et aujourd'hui lorsque l'on dresse un premier constat de la mise en œuvre de cette réforme, on s'aperçoit qu'effectivement cela ne s'est pas fait dans les meilleures conditions possibles...beaucoup d'usagers semblent insatisfaits. J'avais pensé à l'époque qu'il fallait donner du temps au temps.

Un travail de réflexion a donc été mené. J'avais demandé à ce que Monsieur Alain BABULLE, comme élu, soit le coordonnateur de ce projet et que Madame DELAGE forme une équipe d'Agents. Je tiens à remercier Madame DELAGE, Madame VERGER CAILLE, Madame LE TULLIER, Madame CHATEAU et Monsieur LAROULANDIE et je voudrais également remercier les deux directrices qui sont là, Madame LAUTRETTE pour l'école maternelle G E Clancier et Madame BRIOT pour l'école élémentaire R Doisneau,, parce qu'il y a eu un travail important de réflexion, d'écrit pour aboutir à la rédaction de l'Avant-Projet Educatif Territorial qui vous est présenté ce soir. Après on sait bien qu'il a le mérite d'exister sur le papier, après il faudra passer à l'action mais enfin, déjà il y a un gros travail accompli....c'est une petite affaire qui risque de coûter près de 200 000.00 € à la commune...c'est un très beau transfert de charge... il sera nécessaire de créer des emplois, parce qu'il n'est pas envisageable d'encadrer les enfants avec du personnel non formé et non

spécialisé. Et ces emplois seront précaires, car il n'est pas envisageable de recruter des temps complets pour accomplir quelques heures par jour. Heureusement que la commune dispose, au sein de son personnel, des agents qualifiés et reconnus sur le plan éducatif, qui pourront apporter leur aide dans le cadre de cette organisation...

Je tiens vraiment à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés sur ce travail et je crois que c'était vraiment très important, de prendre le temps de construire ce projet.

Je pense que cela va être très dur pendant plus d'un an, le temps que la Communauté de Communes du Val de Vienne construise son nouveau Pôle Jeunesse. Les effectifs de l'Accueil de Loisirs explosent et notamment les préados, ce qui est une bonne chose quand on sait que les risques de délinquance sont importants sur cette tranche d'âge.

Les effectifs explosent et les locaux actuels ne permettent pas d'accueillir toutes les demandes. Or la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires risque de modifier les pratiques de garde et conduire les enfants à fréquenter d'avantage cette structure. La Commune dispose d'équipements situés à proximité, mais cela risque d'être compliqué. Il sera nécessaire que la communauté éducative, la Mairie, les personnels... tout le monde essaie de trouver des solutions les plus satisfaisantes et les moins pénalisantes possibles pour les enfants... »

M. Alain BABULLE « ... j'avais prévu de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet mais Monsieur le Maire l'a déjà fait...je rajouterai simplement les associations aixoises que nous avons rencontrées et qui pour certaines d'entre elles nous ont fait savoir qu'elles pourraient nous accompagner.

Comme l'indique Monsieur le Maire, un Comité de pilotage a donc été désigné pour mener à bien ce projet. Un constat de l'existant, une évaluation des besoins, une concertation, des échanges ont conduit aujourd'hui à vous proposer une organisation... »

M. Alain BABULLE commente ensuite la présentation de l'organisation qui est projetée. (Avant-Projet Educatif Territorial transmis)

« ... s'agissant des plannings sur les deux écoles, les horaires d'entrées et de sorties ne sont pas modifiés. Le choix de la ½ journée supplémentaire s'est porté sur le mercredi matin, compte tenu des contraintes liées au transport scolaire, une pause méridienne de 2H00 compte tenu de la nouvelle organisation mise en place à la rentrée 2013/2014 à l'école élémentaire. Quant aux Temps Activités Périscolaires, les TAP, ils seront organisés par créneaux de 1H30, 2 fois par semaine, afin de garantir la réalisation d'activités de qualité.

La fréquentation des TAP ne sera pas obligatoire mais il sera demandé aux parents et aux enfants de s'engager sur un principe d'activités, par cycle. Une inscription préalable sera donc mise en place... »

La loi orientation et de programmation constitue une étape majeure de la refondation de l'école de la République, qui a été érigée en priorité nationale par le gouvernement. Cette loi propose la mise en œuvre de mesures clés pour une école juste pour tous et exigeante pour chacun.

Parmi ces mesures, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire s'avère être un des éléments pour mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Le décret N° 2013-77 du 24 janvier 2013, publié le 26 janvier 2013, précise le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

Si la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, est partagée par tous, la Commune d'Aixe-sur-Vienne a souhaité se donner le temps de la réflexion et de la concertation pour réunir toutes les chances de réussir la mise en place de ces nouveaux rythmes des temps de l'enfant.

Consciente que cette nouvelle organisation aura des répercussions sur les personnels, les services municipaux et les associations qui interviennent sur le territoire, la commune d'Aixe-sur-Vienne a engagé une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative afin de recueillir les avis et les attentes de chacun. Cette concertation a permis de mesurer les avantages et les inconvénients des différentes organisations possibles du temps de l'enfant sur la semaine, de dégager des objectifs éducatifs communs et d'arrêter une nouvelle proposition d'organisation des temps scolaires pour la prochaine rentrée, partagée et validée par la communauté éducative.

Un Avant-Projet Educatif Territorial a ainsi été rédigé (en pièce jointe), mais le travail doit se poursuivre pour l'élaboration du Projet Educatif Territorial avec les membres de la communauté éducative et la collectivité.

Le projet d'organisation du temps scolaire, tel que présenté, sera transmis, accompagné de l'avis de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale qui arrêtera le projet d'organisation pour chaque école.

La Commune d'Aixe-sur-Vienne propose l'organisation du temps éducatif suivante à compter de septembre 2014 :

Les horaires scolaires :

Ecole maternelle G.E CLANCIER

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30

Mercredi : 8h30 – 11h30

Ecole élémentaire R. DOISNEAU

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 -12h00 et 14h00 – 16h30

Mercredi : 8h30 – 11h30

L'organisation : (voir planning joint)

Cette nouvelle organisation de la semaine permet de répondre aux principales problématiques soulevées lors de la concertation :

- Pas de modification des heures d'entrée et de sortie des écoles
- Harmonisation de ces horaires pour les deux écoles
- Pause méridienne de 2H00 compte tenu de la nouvelle organisation au restaurant scolaire et de la mise en place de deux services à l'école élémentaire
- Choix porté sur le mercredi matin
- Volonté des enseignants d'augmenter le temps d'école le matin pour l'école élémentaire
- Répondre à l'avis favorable d'une majorité des acteurs éducatifs à l'école élémentaire en plaçant les TAP en deuxième partie d'après-midi, en début de semaine et en première partie d'après-midi en fin de semaine

- Mettre en place 1h30 de TAP, temps minimum pour leur réalisation dans les meilleures conditions
- Réaliser des TAP dans des espaces adaptés
- Mettre en place un service d'accueil le mercredi de 11h30 à 12h30
- Principe de gratuité des activités

La réflexion et la construction du Projet Educatif Territorial, en cours d'élaboration, préciseront les modes d'organisation, les contenus et les articulations entre les différents temps scolaires et périscolaires, dont les nouveaux temps périscolaires, les points essentiels étant énoncés dans l'Avant-Projet Educatif Territorial joint.

M. René ARNAUD « ... ce n'est pas une question, c'est une remarque. Nous n'avons pas été associés à ce projet. C'est juste une remarque, ça ne nous empêchera pas de le voter... »

M. Daniel NOUAILLE « ...moi je voudrais donner une précision et dire que la gratuité c'est l'engagement de l'équipe sortante mais ce n'est pas elle qui va assurer le budget. Alors je voudrais, par honnêteté, dire que je ne sais pas si demain, les équipes en place feront le choix de la gratuité et de la hausse de la fiscalité ou s'ils feront le choix du maintien de la fiscalité en demandant une petite participation des parents...il y aura un choix à faire. Je ne pense pas que dans la conjoncture économique actuelle, on le verra plus précisément lors du Débat d'Orientations Budgétaires, mais on sait déjà que la valeur des bases qui en général évolue de + 1.8 % par an ne sera revalorisée qu'à hauteur de + 0.9% cette année. Les assurances ont augmenté de façon considérable, le coût du personnel...un choix sera à faire. Ce qui est indiqué ce soir, sera modifiable à l'occasion de prochains conseils municipaux... »

M. Alain BABULLE souligne qu'il a été fait en sorte de prévoir un schéma d'organisation qui convienne.

M. Daniel NOUAILLE « ... pour 2014 pas de souci, c'est seulement sur 4 mois...mais pour 2015, je suis sûr que cela sera plus compliqué... »

M. René ARNAUD « ... j'en suis persuadé moi aussi. Il est évident que si on vote la gratuité aujourd'hui, on s'engagera à la tenir pour ce qui me concerne, mais au moins la première année...Après il faut voir effectivement...avec tout ce que vous évoquez...donc c'est vrai, ce n'est pas très facile de faire des prévisions... »

M. Daniel NOUAILLE répond qu'effectivement c'est très compliqué ! « ...alors pour être honnête jusqu'au bout...l'Etat s'est engagé ...j'ai cru comprendre, je n'ai pas de courrier officiel, à poursuivre l'aide... Le Fonds d'Amorçage ...alors on ne sait pas 1 an ou 2 ans... »

M. Alain BABULLE précise qu'il s'agit d'une participation dont le montant s'élève à 50.00 € par an et par enfant

M. Daniel NOUAILLE « ... cela ferait 25 000.00 € par an... ».

Le Conseil Municipal approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la commune, applicable à la rentrée scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal sollicite l'obtention d'une dérogation s'agissant de la durée maximale des journées qui se portera à 6h00 :

- Ecole maternelle GE Clancier, Ecole élémentaire R. Doisneau
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les groupes ne bénéficiant pas des TAP, soit 2 fois par semaine, pour chaque classe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition

Le Conseil Municipal précise qu'une copie de l'Avant-Projet Éducatif Territorial de la commune sera également transmise pour avis à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Vote : 26 pour

☞ **Dénomination voie communale**

M. Daniel NOUAILLE précise qu'il y a eu un travail qui a été fait avec la famille PICHENAUD, afin de pouvoir nommer le rond-point de l'Europe, « carrefour de l'Europe, François et Jeanne PICHENAUD ». La famille s'est concertée, indique M. Daniel NOUAILLE et elle a donné son accord par écrit.

« ...je vous propose donc d'appeler le carrefour de l'Europe qui se situe à côté du Centre Culturel Jacques Prévert, qui donne accès au Centre Sportif et à la gendarmerie, « carrefour de l'Europe, François et Jeanne PICHENAUD » qui sont morts en déportation durant la seconde guerre mondiale... »

M. François THOMAS *« ...oui, sauf erreur de ma part, il y a déjà une rue qui s'appelle François et Jeanne PICHENAUD, même une avenue. Alors moi, je vous dis franchement que je vote contre cette proposition parce que je trouve que ces malheureux, si on peut dire, ont déjà été honorés donc, et en plus de ça, le faire à deux endroits différents de la commune, ça peut porter à confusion. Ensuite, on avait commencé à dire, en commission urbanisme, que dans cette zone-là, on choisirait plutôt des grandes figures de l'Europe, et donc, le cœur, c'était bien entendu le carrefour de l'Europe, ça m'avait l'air d'une grande cohérence.*

En plus, ce carrefour, sauf évolution du PLU majeure, il n'y aura jamais d'habitations autour, donc c'est-à-dire qu'il n'y aura jamais de rappel de ces deux noms ou de ce couple et donc je ne vois pas en quoi ça amène un meilleur souvenir, alors qu'on a déjà ailleurs, un meilleur souvenir de la souffrance de ces deux personnes... »

M. Daniel NOUAILLE *« ...c'est la place de l'Europe et c'est le rond-point de l'Europe...je crois que ce qui a permis à ce pays et à la naissance de l'Europe, c'était la volonté, le désir de paix. On sortait de plusieurs années de guerre et associer à ce nom de l'Europe, le nom de deux déportés de notre commune, cela me paraît extrêmement symbolique. Il s'agit là d'une réelle volonté de paix...pour dire à tous ceux qui viendront qu'on ne veut plus que ça se refasse...voilà !... »*

M. René ARNAUD *« ...ce que vous venez de dire est intéressant. Donc est ce que l'on ne pourrait pas avoir un carrefour de l'Europe avec un sous-titre, je ne sais pas comment ça s'appelle en voirie, si vous voulez...c'est à dire que les deux soient associés... »*

M. Daniel NOUAILLE répond que c'est ce qu'il souhaite.

M. René ARNAUD *« ...ah, accord... »*

M. Daniel NOUAILLE *« ... ce que je propose ce n'est pas de débaptiser le carrefour, mais d'y apposer une mention supplémentaire... »*

M. René ARNAUD *« ... si il y a tout, je suis d'accord... »*

M. Daniel NOUAILLE *« ...il s'agit d'associer la volonté de naissance de l'Europe à la mémoire de deux déportés... »*

M. Jihad MANSOUR *« ...moi je trouve que la réflexion de Monsieur THOMAS est justifiée. Donc ou on met cette décision en attente ou on change la dénomination... »*

Mme Michèle SANSONNET *« ... je peux dire un mot...Je reconnais que ce sont des personnes honorables mais étant donné qu'il y a déjà l'avenue Jeanne PICHENAUD, est ce qu'il ne serait pas plus simple de rajouter François parce que je trouve que c'est regrettable quand même, que l'on n'ait pas une rue « Oradour sur Glane » à Aix-sur-Vienne... »*

M. Daniel NOUAILLE « ... je pense que cela laisse des portes ouvertes à baptiser d'autres rues. Moi je vous propose simplement carrefour de l'Europe, François et Jeanne PICHENAUD morts en déportation ».

M. François THOMAS « ...ce n'était pas du tout écrit comme ça, comme vous le précisez... »

M. Daniel NOUAILLE « ...ce n'était peut-être pas écrit comme ça, mais cela reflète les propos tenus devant le Monument aux Morts et devant la famille... »

M. François THOMAS « ...je ne suis pas d'accord parce que ça amène des confusions, c'est compliqué...c'est l'un ou l'autre...ce n'est pas les deux... »

Le Conseil Municipal décide de nommer :

- Carrefour de l'Europe, Jeanne et François PICHENAUD, morts en déportation, le carrefour situé avenue François Mitterrand.

Le Conseil Municipal précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

Vote : 22 pour

2 abstentions

2 contre

☞ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Vienne – Approbation

La Communauté de Communes du Val de Vienne s'est engagée depuis la fin de l'année 2012 dans l'élaboration de son projet de territoire « Val de Vienne 2020 ».

Véritable « feuille de route » pour les six années à venir, ce projet définit la stratégie de développement du territoire intercommunal et le programme d'actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, dans les différents domaines qui constituent la vie du « Val de Vienne » : l'aménagement du territoire, le développement économique, les services aux habitants (enfance, culture, sport ...) l'environnement etc ...

La formalisation du projet de territoire en termes juridiques nécessite une réorganisation des compétences de la Communauté de Communes du Val de Vienne et induit une évolution statutaire afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie de développement établie dans le cadre du projet « Val de Vienne 2020 ».

La modification des statuts intègre également la redéfinition de « l'intérêt communautaire » au sein de certaines compétences de la Communauté de Communes du Val de Vienne afin d'assurer une parfaite sécurité juridique des actes qu'elle sera amenée à prendre.

M. Jean Marie DARTHOUT « ... on a passé 12 ans ensemble et on a appris à vivre ensemble et à mesurer un petit peu ce que impliqueraient nos compétences et au-delà de nos compétences, les contraintes juridiques qu'il y aurait dans une rédaction que l'on avait au départ, sans doute un peu balbutiée. L'autre élément, qui au départ à la naissance de la Communauté de Communes était quasi impossible à faire, c'est de trouver une définition simple, claire de ce qui est l'intérêt communautaire, puisque qu'à l'intérieur de chacune des compétences, on peut exercer une partie de la compétence dès lors qu'on considère qu'elle est d'intérêt communautaire. Les choses ont évolué dans le temps, les premiers textes étaient très rigides et puis devant les nécessités de la vie, et bien on a assoupli un peu les textes, ou au moins la pratique a fait que les textes ont trouvé quelques assouplissements. Le 3ème élément qui a prévalu à la modification des statuts et bien c'est tout simplement l'élaboration d'un projet de territoire pour la Communauté de Communes. A partir du moment où on avait prévu le projet de territoire, il fallait sécuriser sur le plan juridique la définition de l'intérêt

communautaire de façon à pouvoir mettre en œuvre le projet, tout ça d'ailleurs, et je ne me fais aucune illusion, étant appelé à évoluer dans le temps. On ne va pas figer les choses en l'état là aussi, hors de question de graver tout ça dans le marbre. Alors je peux vous rappeler très brièvement quelles sont les compétences que la Communauté de Communes a prises. Il y en a un certain nombre sur lesquelles elle n'a pas le choix car elles sont rendues obligatoires.

En matière d'Aménagement de l'Espace.

- *L'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Pour faire ça, on va passer par l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL) et s'associer au SCOT de Limoges.*
- *L'élaboration, c'est fait et le suivi du PLU à l'échelle communautaire...la révision on n'y échappera pas un jour ou l'autre.*
- *La numérisation et le suivi du plan cadastral de la Communauté de Communes. C'est un document qui sert tous les jours, au quotidien et à des tas de gens...à la fois au niveau de la Communauté de Communes mais aussi pour chaque Commune. C'est devenu absolument incontournable.*
- *Les études préalables à l'aménagement de centres bourgs. On a, à peu près bouclé les choses. Mais autant le ré inscrire, car il peut y avoir des évolutions. On a essayé de préserver aussi, autant que faire se peut, l'avenir.*
- *Participation à la démarche d'un Pays avec approbation et mise en œuvre de la charte du Pays Ouest Limousin. Elle est maintenue et ce sera maintenu autant que les Pays le seront eux même...et sous quelle forme, je n'en sais rien. Pour les gens qui vont nous succéder, juste une mise en garde. Jusqu'à présent, nous adhérons au Pays qui est une association loi 1901, que l'on quitte quand on veut et comme on veut. Certains textes font du Pays, un syndicat mixte, que l'on ne quitte pas quand on veut et comme on veut...donc prudence sur ce terrain-là. D'un autre côté on est pris dans une fourchette un peu cornélienne, c'est que la Région a décidé de ne traiter qu'avec les Pays...Au moment où tout le monde prévoyait la quasi disparition de la totalité de ces structures...alors sans doute, on enveloppera ça dans un autre style...mais la Région ne souhaite pas traiter avec les Communautés de Communes l'une après l'autre...il va falloir faire avec !*
- *Zones d'Aménagement concerté, d'intérêt communautaire ou ZAC, alors ça recouvre tout. Pour nous c'est la ZAC du Grand Rieux, c'est de l'intérêt communautaire, c'est de l'aménagement de l'espace mais c'est aussi du développement économique. Les ZAC peuvent concerner de l'habitat, mais ce n'est pas le cas ici. Enfin on a rajouté, et c'est indiqué sur le document transmis, pour coller avec le projet de territoire, l'acquisition et la constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences que l'on a transférées. C'est pour ouvrir les possibilités d'actions de la Communauté de Communes.*

En matière de développement économique

- *Les Zones d'Activités, là on les retrouve sous 2 angles. Sont d'intérêt communautaire, toutes les nouvelles zones d'activités à créer ayant une vocation industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique. Les zones existantes demeurant non communautaires, c'est vrai pour celle de Saint Martin le Vieux par exemple, qui restera communale. C'est moins vrai pour celle de Saint Priest sous Aixe. Ce sera la deuxième zone qui sera communautaire avec la ZAC du Grand Rieux, puisque la*

Communauté de Communes a acquis des terrains à Saint Priest et qu'elle souhaite avoir un développement et à mon avis, il y a des synergies à jouer. Il y a des activités qui sont très artisanales, on ne va pas dire industrielles, qui n'ont pas vocation à s'installer sur la ZAC du Grand Rieux qui est plutôt commerciale.

- *Construction, réhabilitation et gestion de locaux destinés à l'accueil d'activités économiques. Et bien là, on n'a pas voulu se fermer la possibilité de créer des ateliers relais, des villages artisanaux...*
- *Actions de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services. Alors là, on retrouve la problématique Pays, c'est que ça passe par le dispositif qui est mis en place par le Pays et qui a beaucoup servi. On a quand même aidé pas mal de commerçants et d'artisans sur Aix.*

Actions de développement économique d'intérêt communautaire axées sur le tourisme.

- *Ça parle tout seul. On ne s'est pas fermé la porte à des aménagements structurants à vocation touristique. Je n'ai pas d'exemple à vous citer, pour l'instant, mais la porte est restée ouverte, si, un jour les gens ont des idées.*

Voilà pour les compétences obligatoires et pour les compétences optionnelles,

Protection et mise en valeur de l'environnement

- *Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés*
- *Protection, acquisition, gestion et mise en valeur de sites dont le rayonnement est intercommunal. On ne sait jamais, on a quelques propriétés du côté de Losmonerie. Si un jour une équipe souhaite y développer un pôle à vocation naturelle, touristique ou autre...à voir...*
- *Restauration, aménagement, entretien des berges et du lit des rivières. C'est pour permettre le partenariat que l'on a déjà avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)...et la participation au SAGE, là aussi ça passera nécessairement par le syndicat.*

Assainissement non collectif

C'est-à-dire tous les contrôles de conformité et de mise à jour qui sont réalisés par le SPANC.

Politique du logement et du cadre de vie

Il s'agit de toutes les politiques d'accompagnement en faveur de l'habitat social et locatif. C'est ce que l'on fait sur chacun des lotissements réalisés dans les petites communes, où à chaque fois, des parcelles ont été réservées à de l'habitat collectif ou de l'habitat locatif par le biais de l'ODHAC.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Mais là aussi c'est pour laisser la porte ouverte et le seul exemple que l'on ait là, c'est le centre sportif à Aix-sur-Vienne. Dans les communes on a un élément de souplesse, c'est

la possibilité de verser un fonds de concours. On n'est pas obligé de prendre la compétence pour aider telle ou telle commune pour réaliser un petit ensemble sportif.

Et les compétences facultatives...

Technologies de l'information et de la communication

Et bien là, c'est le haut débit essentiellement, le déploiement du haut débit sur le territoire. On est en train d'y travailler, et la Communauté de Communes a été retenue dans le cadre du SDAN pilote. (Schéma Départemental d'Aménagement du Numérique). Ce que j'ignore, c'est quelles vont être les aides que l'on pourra obtenir, parce qu'il y a 36 plans...tout le monde veut bien participer. L'Etat, la Région et le Département maintenant. Tout le monde est prêt à faire des promesses mais comme vous le savez, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ! Donc quel sera le niveau d'aide ? Toujours est-il que la Communauté de Communes a prévu dans son budget 1 200 000.00 € pour au moins participer à l'opération. La ZAC du Grand Rieux est équipée, câblée...

Transports intermodaux

La Communauté est compétente en matière d'aménagement d'un pôle intermodal sur le territoire.

Petite enfance, enfance et jeunesse

On avait lancé cette politique, on est heureux de son succès mais un peu dépassé par ce succès et il va bien falloir se doter d'un outil qui corresponde à la qualité des services que l'on essaie de rendre. Le terrain, s'agissant du projet de construction d'un Pôle Jeunesse à Aix-sur-Vienne est acquis, les financements comme à chaque fois que l'on prévoit ce type d'équipement, je pense que l'on va passer la barre des 3 millions d'euros pour boucler l'opération. On a les moyens de le financer. J'ai vu cet après-midi la Caisse d'Epargne du Limousin...il y aurait, mais ils vont nous l'écrire, des financements intéressants. La Communauté de Communes est très peu endettée, elle dispose de fonds propres pour faire face au besoin, mais je préfère les réserver à des coûts qui nous tombent sur la tête et qu'on n'a pas toujours vus venir plutôt que pour ce type d'équipement dont on peut étudier le financement à l'avance. D'après les gens de la Caisse d'Epargne il y aurait des prêts bonifiés par l'Europe, à condition qu'il s'agisse d'un bâtiment HQE, mais ce sera le cas. Concernant le prêt nécessaire au rachat de la ZAC, on s'orientera sur du taux fixe.

La Communauté de Communes dispose également de la compétence petite enfance ; la structure Multi Accueil à Aix-sur-Vienne, le Relais Assistantes maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, le Multi Accueil et le Relais d'Assistantes Maternelles à Bosmie l'Aiguille. Je n'oublie pas non plus, la petite crèche privée qui est installée sur la ZAC puisqu'on participe là aussi, on a acheté 3 places. Il est également en projet, la construction de ce type de structure à Burgnac, et là aussi la Communauté envisage d'acheter 1 place.

L'Apprentissage de la natation

On le faisait déjà, on l'inscrit noir sur blanc.

Développement de la politique culturelle et sportive

C'est pour essayer de coordonner ce qui se fait en matière sportive sur le territoire. On a des tas d'associations sportives qui fonctionnent bien avec des pôles d'excellences ici ou là. Tout le monde me dit que le judo à Bosmie l'Aiguille fonctionne très bien... Pascal LEFFONDRE doit pouvoir mener, et on lui a ouvert cette possibilité, des actions de coordination pour essayer de faire en sorte que même les Associations communales arrivent à travailler ensemble.

Energies renouvelables

On l'a maintenue. Vous savez que nous avons fait des approches pour avoir un petit parc éolien sur Sereilhac...tout ça a disparu...on laisse la porte ouverte.

Aire d'Accueil des gens du voyage

Etudes sur les besoins sanitaires et sociaux relatifs à la mise en place de pôles gérontologique et de santé

La Communauté met en place un recensement des besoins sociaux et réalise ou fait réaliser des études sur l'opportunité d'une mise en place d'un pôle gérontologique et de santé.

*Pour le reste, **modalités d'exercice des compétences**, rien de particulier, autres modes de coopération avec les membres...oui il y a quelque chose que l'on n'a pas pu inscrire parce que l'on ne l'a pas encore expérimenté, c'est la mutualisation entre les communes qui va devenir obligatoire et sur lequel il y a un chantier à mon avis à la fois énorme et intéressant. Cela me paraît être une piste d'économie tout à fait pertinente pour l'avenir.*

Cas particulier en matière d'urbanisme. *Vous savez que certaines communes, je ne parle pas d'Aixe, qui a son service propre, mais certaines communes demandaient aux services de l'Équipement d'instruire leurs dossiers d'urbanisme. Petit à petit, les services de l'Équipement disparaissent et il faudra que la Communauté de Communes assure ces prestations et mutualise au profit des communes. La difficulté étant de convaincre les communes que si c'est la Communauté de Communes qui rend service, il faudra qu'elles participent au financement du coût du service.*

Enfin, la Préfecture nous a demandé d'écrire noir sur blanc, alors pour quelques mois, la composition actuelle du Conseil Communautaire et puis ce qu'il deviendra après les élections. Alors, on l'a fait et par contre on a supprimé un tas de choses qui ne sont pas du domaine des statuts mais plutôt du règlement intérieur... »

M. Jean Marie DARTHOUT demande à l'Assemblée si cette présentation soulève des questions.

M. René ARNAUD « ... plein de choses intéressantes dans ce document. L'avenir n'est pas si sûr que ça par rapport à la position, au positionnement de Bosmie qui est toujours incertain, si j'ai bien compris...mais vous n'y êtes pour rien...mais il fallait le dire... »

M. Daniel NOUAILLE « ...Effectivement...après on verra la suite... »

M. Yoann BRIZARD « ... moi j'avais une question plus sur une compétence qui m'intéresse. Par rapport à l'assainissement non collectif, est-ce que la rédaction telle qu'elle est faite dans les statuts permet à la Communauté de Communes, je mets du conditionnel et éventuellement, d'assurer une maîtrise d'ouvrage pour un groupement de propriétaires, dans le cadre d'opérations de réhabilitation groupées, conventionnées avec l'Agence de l'Eau, ce qui permettrait d'obtenir 50 % de financement. Cela revêt un caractère contractuel, basé sur un nombre d'assainissement bien défini par an, sur des points noirs identifiés sur le territoire, mais il est essentiel que le portage de l'opération soit fait par le gestionnaire du service. Donc je voulais savoir si la rédaction telle qu'elle est proposée, permet cette éventualité ?... »

M. Daniel NOUAILLE « ... on avait à un moment émis l'hypothèse d'instituer une redevance, sur la même base que celle instituée au titre de l'assainissement collectif, mais les élus n'avaient pas souhaité à l'époque donner suite... tout est possible... »

M. Jean Marie DARTHOUT « ... à priori, là aussi ça dépend des définitions. On peut faire confiance aux juristes pour en trouver des plus tordues que d'autres...si on considère que l'assainissement collectif c'est le tuyau qui va nécessairement à la station d'épuration collective, et bien tout ce qui ne relève pas de ce cadre-là, c'est de l'assainissement non collectif...pourquoi pas... on est quand même dans un pays assez fabuleux...la loi interdit formellement au SPANC d'avoir une redevance annuelle et régulière or je connais au moins 5 ou 6 communautés de communes dont le SPANC se rémunère à raison de 0.50 € par an... plutôt qu'à chaque contrôle... »

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Val de Vienne, tels que joints en annexe.

Vote : 26 pour

L'ordre du jour étant épuisé, M. Daniel NOUAILLE souhaite donner quelques informations.

M. Daniel NOUAILLE « ...j'entends beaucoup parler de l'aménagement des 3 ronds-points qui se situent RD 2000/ RN 21, RD 2000/ RD 32 et RD 32 / entrée de la ZAC du Grand Rieux. Je voulais vous informer que la Collectivité a souhaité travailler en partenariat avec l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Limoges sur ce projet. Une rencontre est intervenue le 09 janvier dernier et un groupe composé de 16 étudiants issus de cursus différents (Master Arts, licence design...) doit mener à bien cette étude. Une rédaction éditoriale du projet sera ensuite réalisée et une présentation devrait être conduite au cours de la semaine du 7 au 10 avril 2014.

Les gens qui seront en place feront ce qu'ils voudront, mais il y a un travail de réflexion qui est lancé... »

Lors du dernier Conseil Municipal, M. Daniel NOUAILLE avait indiqué que les élus conviés à assister à la réunion organisée par la Chambre de Commerces et d'Industrie, avaient été déçus de l'absence des commerçants. M. Daniel NOUAILLE donne lecture des échanges écrits qui ont suivi.

Lettre de l'Association des artisans et commerçants aixois à Monsieur le Maire

« ... L'Association des artisans et commerçants aixois est surprise par vos propos tenus lors du dernier conseil municipal concernant une réunion d'information organisée par la CCI.

Exceptionnellement et à regret l'association ne pouvant être présente s'était excusée auprès du Président M. LIMOUSIN et des autres partenaires, pour votre information à notre connaissance six associations du département étaient présentes.

Espérant avoir éclairci votre jugement, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations... »

Lettre de Monsieur le Maire à Monsieur le Président et à Messieurs et Mesdames les membres du bureau de l'Association des artisans et commerçants aixois.

« J'accuse réception ce jour, de votre courrier, s'étonnant de ma déclaration intervenue lors de la séance du dernier Conseil Municipal qui relatait votre absence à la réunion organisée par Monsieur Jean Pierre LIMOUSIN, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie le 09 décembre 2013.

En effet, la Commune d'Aixe-sur-Vienne était représentée par Monsieur Gérard SALAGNAD et Monsieur Joël PLAINARD, élus, et ce, malgré un emploi du temps extrêmement chargé. Ils m'ont fait part, en retour, de leur surprise et de leur déception face au constat de votre absence alors que 6 associations de la Haute Vienne étaient représentées. Chacun d'entre nous est effectivement contraint par ses obligations, mais nous aurions aimé être informés au préalable de votre indisponibilité.

Je me permets de vous rappeler que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été accompagnée par la Chambre de Commerce et d'Industrie dans la mise en œuvre de la procédure d'indemnisation des commerçants / artisans aixois, et c'était la première fois en Haute Vienne qu'une telle démarche était engagée. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les crédits nécessaires au versement de ces indemnisations.

Monsieur Jean Pierre LIMOUSIN souhaitait recueillir notre témoignage conjoint sur l'action engagée à Aixe-sur-Vienne et ainsi partager les retours d'expérience avec les autres collectivités.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, l'expression de mes sentiments respectueux... »

M. Daniel NOUAILLE précise que le Conseil Municipal se réunira une dernière fois en mars prochain pour le débat d'orientations budgétaires. Le BP 2014 sera voté par la nouvelle équipe.

M. René ARNAUD « ... j'ai un certain nombre de questions. Si j'ai bien compris votre objectif c'est la démolition des préfabriqués... »

M. Daniel NOUAILLE « ... mon objectif c'était de réaliser le plus possible mon programme et dans mon programme j'avais dit que les préfas seraient démolis ...donc à priori, je pense qu'au 31 mars les préfas seront partis... »

M. René ARNAUD « ... non le 22... »

M. Daniel NOUAILLE « ... non, non, le 31 parce que vous savez, il y a les élections, mais il est nécessaire ensuite d'élire le Maire... »

M. René ARNAUD « ... dans ce cadre-là, qu'est ce qui est prévu pour reloger le basket ?... »

M. Daniel NOUAILLE « ... M. Alain BABULLE y travaille, il a des pistes sérieuses...on fera tout pour reloger le basket...peut être pas de manière définitive...je veux dire parce que les choses ne se font pas en 1 jour, ni même en 1 mois... »

M. René ARNAUD « ... ensuite, avec la facture d'eau de la SAUR, on a reçu un petit document de l'ARS. Je pense qu'il était assez pessimiste sur la qualité de l'eau. Est-ce que vous pouvez nous rassurer par rapport à cela ?... »

M. Yoann BRIZARD « ... je n'ai pas beaucoup d'informations, mais j'ai lu également le document dont il est question. L'eau de la commune provient en grande partie de la Briance, de la station de Solignac. On travaille actuellement sur ce que l'on appelle un contrat territorial sur la protection des milieux aquatiques, au niveau de l'ensemble du bassin de la Briance et l'enjeu eau potable est un enjeu important. J'ai récupéré ces analyses et elles seront prises en compte dans le programme d'actions que l'on va mettre en œuvre pour la protection des milieux aquatiques afin que la qualité de l'eau soit améliorée. Je mets néanmoins tout cela au conditionnel car il y a tellement de choses à faire et tellement de choses à protéger et à préserver et tellement d'acteurs et de visions autour de l'eau que c'est un gros travail de concertation, d'explication, de pédagogie. Ce contrat territorial est en cours d'élaboration afin qu'il soit opérationnel en 2016... »

M. Jihad MANSOUR « ... juste une précision Monsieur le Maire. On peut avoir un prélèvement, une non-conformité au niveau d'une bactérie, mais c'est ce n'est pas pour cela que l'eau est non conforme. Il ne faut pas être pessimiste, il faut rassurer les Aixois. L'ARS en cas de problème de potabilité peut arrêter la distribution de l'eau. Nous avons un réseau de distribution de l'eau conforme... »

M. René ARNAUD « ...je m'excuse mais j'avais plusieurs questions...j'en profite c'est l'avant dernier Conseil Municipal...On m'a alerté, et j'ai pu le constater, sur un stationnement de plus en plus anarchique de fourgons sur la rue Victor Hugo. Est-ce qu'il serait possible de faire quelque chose car ils gênent la circulation... »

M. Daniel NOUAILLE « ... je pense que ce sont les locataires du secteur...on avait une excellente agence immobilière qui avait loué tous les appartements rénovés à une clientèle privilégiée... Alors il y a une sorte de concentration et comme ils prennent des PV lorsqu'ils stationnent sur les emplacements réservés ou sur les zones bleues...ils se garent ailleurs...je vais demander aux Agents de Surveillance de la Voie Publique de verbaliser... »

M. René ARNAUD « ...oui une avant dernière. Le lotissement Rieux Cros II, il est prévu un éclairage installé par les services municipaux. Quel est le délai, est ce qu'on a une idée ? Parce qu'il y a des gens qui commencent à y habiter. Il me semble qu'il y a eu récemment quelques incidents, cambriolages ou autres. Est ce qu'il ne serait pas possible d'accélérer les choses ?... »

Il est répondu qu'une consultation des entreprises est en cours s'agissant de la fourniture du matériel. L'affaire est en cours, les travaux suivront dès validation et réception du matériel.

M. René ARNAUD « ... et une dernière, si vous le permettez. Il est prévu un journal municipal en mars. Est-ce que c'est judicieux dans cette période-là...c'est un exercice un peu délicat... »

M. Daniel NOUAILLE « ... et bien moi j'assume. Je dirais voilà ce qui se fait c'est tout... »

M. René ARNAUD « ... sauf qu'en période électorale les bilans comme ça sont... »

M. Daniel NOUAILLE « ... les bilans, oui pour les personnes qui se représentent. On les affectent à leurs comptes de campagne. Si je me représentais et si je sortais un journal, effectivement les dépenses seraient imputées à mon compte et je serais condamné. On va essayer d'être complètement neutre, le point sur les travaux, le point sur l'activité économique....il n'y aura pas d'auto félicitation... »

M. Jihad MANSOUR « ... oui une petite remarque sur le travail réalisé par le Conseil des Citoyens. Si vous reprenez la dernière phrase, c'est indiqué « ...recrutement électoraliste de beaucoup d'agents municipaux... » C'est une question ou une confirmation ? J'ai remarqué que certaines personnes du Conseil des Citoyens, par la forme rédactionnelle, donnaient un

travail qui s'apparentait plus à une campagne électorale plutôt qu'à un travail de citoyen et je voulais quand même l'indiquer, parce que c'est anormal ... »

M. Daniel NOUAILLE « Moi je voulais dire que la dernière personne qui a été recrutée pour remplacer l'agent qui a fait valoir ses droits à la retraite à la piscine, elle habite Aix depuis 3 mois. Je souhaitais une personne handicapée et il a été recruté sur la base de ces critères... »

M. Jihad MANSOUR « ... c'est pour ça, je n'aimerais pas être à la place des gens qui travaillent à la mairie d'Aix...»

M. Daniel NOUAILLE « ... j'ai recruté des gens dans ma carrière de tous bords...des enfants de conseillers municipaux d'opposition parce que leur profil correspondait à ce que je voulais... »

M. Yoann BRIZARD « ... c'est vrai que c'est une remarque qui est mal venue mais en fait, et je crois qu'elle n'est pas forcément issue du Conseil des citoyens, elle est issue d'un questionnaire du Conseil des Citoyens qui a retranscrit ce que les Aixois leur avaient dit. Donc ce n'est pas une vérité à mon avis mais le sentiment de quelques-uns. Ce n'est pas révélateur du collectif. J'en profite pour vous donner deux informations.

Vous savez qu'on a mis en place un Agenda 21 avec un axe qui était important sur l'exemplarité des services. On a fait un travail depuis quelques années sur l'économie de l'éclairage public et on a déposé un dossier auprès d'une Association Nationale qui regarde ce que font les collectivités et qui attribue un label Villes et Villages Etoiles. Nous avons eu confirmation la semaine dernière que la Commune d'Aix Sur Vienne avait été labellisée 1 Etoile avec également un prix spécial par rapport à la concertation qui avait été mise en place...toutes les réunions publiques, les collaborations, les lettres d'informations...

Et enfin, dans le cadre de la refonte du site Internet, on a aussi fait un gros travail de communication et d'information auprès des aixois et la Commune a engagé la même démarche pour labelliser son travail, à travers également un organisme extérieur. Nous devrions être informés du résultat au cours du mois de février... »

M. Jean Marie DARTHOUT « ... deux petits points. On a parlé du carrefour Puy de Mont et autre qui est assez dangereux. Juste avant le carrefour il y a un panneau d'agglo Aix-sur-Vienne...si on continue la route, sans s'arrêter, on retrouve le même panneau aggro au niveau de la SCREG. Cela ne me paraît pas très cohérent...

Deuxième point, M. Yoann BRIZARD souhaitait mettre et je m'y étais opposé, dans le journal communautaire un arrêté et ça m'a fait sauter au plafond, un arrêté interministériel de 2011... ce n'est même pas un arrêté mais une circulaire interministérielle de 2011, qui interdit le brûlage des déchets verts sur tout le territoire que ce soit sur le Champ de Mars à Paris ou au fin fond des Monédières...ça me paraît déjà une ânerie. Deuxième ânerie, parler de déchets verts, le terme juste était déchets végétaux parce que des déchets verts ça sèche. Au-delà de la plaisanterie, ce que je crains c'est si on se montre trop rigoriste à interdire, un jour ou l'autre on nous demandera la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts, parce que tout le monde n'a pas de véhicule ou une remorque pour transporter dans les déchèteries... »

M. Yoann BRIZARD « ... ce n'est pas tout à fait juste. Il y a un arrêté préfectoral qui définit ce qui ne peut pas être brûlé. Mais en fait c'était plus dans une idée d'information et je suis d'accord avec toi, sur le fait que c'est un peu exagéré... »

M. Jean Marie DARTHOUT « ... l'arrêté préfectoral est un peu moins intégriste que la circulaire et quand on combine le tout, il y a un arrêté du maire de 2001 qui n'interdit de brûler que dans la zone agglomérée... »

M. Daniel NOUAILLE « ... maintenant la commune récupère tous les déchets verts et elle loue un broyeur... »

M. Jean Marie DARTHOUT « ... il faudrait prendre le problème par le petit bout c'est-à-dire annuler l'arrêté du maire parce qu'il n'est pas conforme à l'arrêté préfectoral qui n'est pas conforme à la circulaire... »

M. Daniel NOUAILLE « ... mais cela laissera au Conseil d'Etat le soin de juger...dans 10 ans.. ; »

M. Jean Marie DARTHOUT « ... pour autant qu'une circulaire soit opposable aux tiers ce dont je ne suis pas sûr du tout... »

M. Éric GAYOUT « ... Je suis allé au colloque Eco Phyto la semaine dernière où il y avait un comité de médecins, de scientifiques. Ils ont abordé le problème des pesticides et notamment l'influence des pesticides sur la santé humaine. Beaucoup de choses ont effectivement été prouvées tant et si bien que de nouvelles maladies professionnelles sont reconnues ...maladie de Parkinson ...qui sont liées à l'utilisation de produits phyto par des agriculteurs ou des horticulteurs qui n'auraient pas été prévenus de la dangerosité du produit. Il faut savoir qu'il y a également une nouvelle réglementation et là on s'est rendu compte qu'il y avait des traces de produits phyto dans 90% des cours d'eau en France.

Nous sommes toujours le 1^{er} pays en Europe consommateur de produits phyto et le 3^{ème} au monde et que le plan phyto est là pour sensibiliser tout le monde.

Une loi a été adoptée récemment qui va interdire l'utilisation de la majorité des produits phyto dans les collectivités à partir de 2017. Et je suis très content qu'avec M. Yoann BRIZARD nous ayons travaillé sur le sujet depuis 2010 pour réduire l'usage des pesticides par nos services... »

Mme Marguerite MUNOZ « ... Alors je voudrais rebondir, avec une note d'optimisme auprès de M. Éric GAYOUT et lui dire que le 06 février prochain sera projeté au cinéma Le LIDO, le film « Pierre RABHI au nom de la terre », film de Pierre RABHI qui est un agriculteur biologiste, romancier et poète français. Il est également pionnier de l'agro-écologie... »

Monsieur Daniel NOUAILLE remercie l'Assemblée et clôt la séance

